

# Une coûteuse confusion sur le stationnement



L'**AJUV** est attachée au respect de la loi et opposée au stationnement anarchique et dangereux, qui doit rester pénalisé. Elle déplore également le stationnement de voitures-ventouses qui empêchent la rotation des véhicules indispensable à l'activité des commerces et à l'accès aux services. Mais le plan de stationnement présenté par la majorité municipale nous plonge dans la perplexité.

La loi MAPTAM, qui concerne 800 communes françaises, supprime l'ancienne amende de première classe pour stationnement non payé (qui était de 17€) et la remplace par le FPS (forfait post-stationnement) fixé librement par les villes. La ville de Juvisy a adopté ce nouveau système, respectant la loi, mais dans une confusion complète. Tout d'abord, **pourquoi la Ville a-t-elle choisi la somme considérable de 50€ en cas de dépassement** ? Autant pénaliser le stationnement abusif nous paraît légitime, autant faire payer 50€ une étourderie ou un contretemps – comme une attente longue et imprévue pour consulter un spécialiste – nous paraît excessif.

Le nouveau plan de stationnement est par ailleurs incompréhensible, avec **une communication anarchique et contradictoire**. La comparaison entre la délibération votée en Conseil municipal et les plans diffusés dans le journal municipal *Juvisy Grand Paris* fait apparaître par exemple des différences : certaines rues changent mystérieusement de statut et de tarification. Les horaires du stationnement payant sont-ils de 8h00 à 19h00 ou de 9h00 à 18h00 comme auparavant ? Impossible de le comprendre. En cas d'un dépassement d'un quart d'heure, le propriétaire du véhicule doit-il payer 35€ ou 50€ de FPS ? Et pourquoi avoir choisi des montants aussi élevés ? Pourquoi la demi-heure gratuite, qui soutient un commerce de centre-ville déjà en difficulté a-t-elle été supprimée alors que rien dans la loi n'y oblige la ville ?

Nous déplorons également **la disparition de la demi-heure gratuite** qui avait été instaurée pour soutenir les commerçants du centre-ville. Sa durée permet de faire ses emplettes, sans pour autant bloquer une place trop longtemps. Elle permet également aux commerces de centre-ville de lutter à armes moins inégales avec les grands centres commerciaux qui offrent des parkings gratuits aux acheteurs.

Enfin, l'**AJUV** s'étonne de **l'absence de renouvellement des horodateurs**. Il existe des systèmes plus récents – dont sont déjà équipées de nombreuses villes en France – qui permettent de payer avec des pièces, une carte de crédit ou un smartphone et de verbaliser à moindre coût les contrevenants. Pourquoi le remplacement des

horodateurs vétustes n'a-t-il pas été envisagé ? S'il s'agissait de compliquer la vie des habitants – du Plateau par exemple – qui n'ont pas d'autre choix que l'automobile pour bénéficier des services du centre, la Ville ne s'y prendrait pas autrement.

L'**AJUV** demande dès lors que les règles soient énoncées clairement, en conformité avec la délibération votée en Conseil municipal, que le montant faramineux du FPS soit ré-examiné, que la demi-heure gratuite soit rétablie et que la Ville s'équipe d'un matériel correct.

Sur le stationnement, d'autres articles sur notre site :

- [Juvisy un immense parking ?](#) en octobre 2017
- [Un espace vert en moins, un parking en plus](#) en septembre 2017

---

## Maintenir l'hôpital de Juvisy



La fermeture de l'hôpital de Juvisy est prévue par l'ARS (Agence Régionale de Santé), ce qui signifie que 150 000 habitants se retrouveraient sans aucune solution de soin hospitalière publique. La « solution » proposée en contrepartie serait d'ouvrir un CCSU (centre de consultation et de soins urgents). L'**AJUV**, ainsi qu'elle l'a confirmé lors de sa réunion publique du 8 mars 2018 (qui a réuni 90 habitants), s'oppose à cette fermeture. Pourquoi et comment ?

L'ARS, qui veut ouvrir un hôpital *high tech* à Saclay, a décidé, pour financer cette nouvelle construction, de **fermer les hôpitaux de Juvisy, Longjumeau et Orsay** afin de vendre les terrains correspondants et d'amorcer le montage financier nécessaire à la construction de ce nouvel hôpital.

### **Pourquoi l'**AJUV** refuse-t-elle la fermeture de l'hôpital de Juvisy ?**

L'**AJUV** ne s'oppose pas à la construction de l'hôpital de Saclay. Au contraire, l'ouverture d'un grand hôpital en Essonne, qui dispose des dernières innovations en matière médicale, apparaît utile pour le Nord-Essonne, très densément peuplé. Mais **l'**AJUV** refuse la fermeture de l'hôpital de Juvisy**. En effet, Saclay, difficile à atteindre en transports en commun comme en voiture, ne répond pas aux besoins hospitaliers de proximité des dizaines de milliers d'habitants de notre bassin de vie. De surcroît, les trois hôpitaux dont la fermeture est planifiée comportent **deux**

**fois plus de lits que ceux prévus à Saclay** : même en parvenant à atteindre Saclay, rien ne garantit que nous y serions soignés. Pour **le traitement des urgences** (accidents de la route ou domestiques, malaises cardiaques, hémorragies, AVC...) qui nécessitent une prise en charge très rapide, que Saclay n'assurera pas, l'ARS propose l'ouverture d'un CCSU à Juvisy. Or sans hôpital – avec ses médecins urgentistes, son bloc opératoire, ses anesthésistes, son centre d'imagerie et d'analyses... – un CCSU est inefficace. il ne représente qu'un simple centre de tri.

### Que fait l'**AJUV** ?

L'**AJUV** s'est déjà **associée aux manifestations et aux pétitions** contre la fermeture de l'hôpital de Juvisy, en collaboration avec le Comité de Défense des Hôpitaux du Nord-Essonne ([Page Facebook du Comité](#)). L'adjoint au maire de Juvisy, adjoint aux affaires sociales, au logement et à la santé, J-C Nasse, a participé à la réunion publique du 8 mars 2018, où il a pris plusieurs fois la parole ès qualité. Il s'est déclaré opposé à la fermeture de l'hôpital et a fait part de sa volonté de signer la pétition ouverte à ce sujet ([Pétition contre la fermeture des hôpitaux nord 91](#)), il a également indiqué que le CCSU ne pouvait pas répondre aux besoins en matière d'urgence. Ce dont l'**AJUV** se félicite. Notre association s'est également **adressée par courrier** – pour le moment sans aucune réponse – à l'ARS afin d'obtenir un rendez-vous et exposer les raisons de notre refus.

### Quelle solution propose l'**AJUV** ?

La fermeture de l'hôpital de Juvisy a été décidée pour pouvoir vendre les terrains de cet hôpital, situés en plein centre-ville. Dès lors, **faire baisser la valeur de ces terrains** constituerait un moyen de pression efficace. Si le PLU est modifié – une modification à laquelle l'**AJUV** serait pleinement favorable – il est possible de **passer cette zone de UCV1a à UR1, c'est-à-dire de la construction d'immeubles de quatre étages à celle de maisons**. La baisse des droits à construire entraînant automatiquement la baisse du prix des terrains, il s'agit là d'un moyen de pression efficace. Annoncer un refus de signer un futur permis de construire est bien moins efficace. D'une part, car lorsqu'on en est rendu au permis de construire, c'est que l'hôpital a déjà été fermé et détruit : il est trop tard. D'autre part, car la Ville ne peut pas, si le permis respecte les règlements d'urbanisme, refuser un permis de construire. Ce serait un abus de pouvoir qui ne tiendrait pas devant un tribunal auquel un promoteur ne manquerait pas de s'adresser.

**D'autres articles sur notre site traitent de ce même thème de la santé**. Celui-ci est une mise à jour et un approfondissement né de la discussion collective. Les autres articles sont disponibles en cliquant sur ces liens :

- [Que demande l'AJUV concernant l'hôpital de Juvisy ?](#) en février 2017

- [Quel avenir pour la santé à Juvisy ?](#) en février 2017
- [Une pétition contre la fermeture de l'hôpital de Juvisy](#) en décembre 2016

---

## Le point sur l'immeuble Kaufman and Broad sur la N7



Dans un précédent article sur ce site et dans la lettre d'information distribuée dans toute la ville, l'**AJUV** attirait l'attention sur **la construction d'un immeuble sur la N7, qui dépasse d'un étage ce qui est prévu par le PLU**. Notre association a alerté les habitants et a écrit à la Préfète pour signaler cet étage supplémentaire. Le point sur l'aspect légal peut être fait rapidement en consultant le Code de l'urbanisme.

L'article L 123-5-1 du Code de l'urbanisme **n'autorise nullement cette construction supplémentaire d'un étage**.

En effet, il stipule que des dérogations peuvent être accordées hors PLU, mais il les encadre strictement. Il indique ceci : « en tenant compte de la nature du projet et de la zone d'implantation **dans un objectif de mixité sociale**, l'autorité compétente peut, par décision motivée ». **Où est la mixité sociale dans un immeuble Kaufman and Broad entièrement destiné à la vente des appartements ?**

Il est bien écrit plus loin que la Ville peut « déroger aux règles relatives au gabarit et à la densité », mais « **sans pouvoir dépasser la hauteur de la construction contiguë existante calculée à son faitage et sous réserve que le projet s'intègre harmonieusement dans le milieu urbain environnant** ». **Autant de conditions qui ne sont pas remplies ici.**

Pour en lire davantage à ce sujet sur notre site : [Petits arrangements mais gros profits](#) (décembre 2017) et [Les dérogations arbitraires sont remises en cause](#) (septembre 2016)

---

## Jusqu'où iront les mensonges concernant l'arrivée du tramway T7 ?



Depuis quatre ans, l'ex-maire de Juvisy, R. Reda, s'oppose à l'arrivée du T7 à la gare de Juvisy côté mairie, ignorant en cela les conclusions de la déclaration d'utilité publique et les problèmes de sécurité en gare de Juvisy. La majorité politique qui dirige la Région Ile-de-France (Les Républicains) a semblé hésiter pendant quelques mois sur la poursuite de ce projet ; mais elle a finalement relancé le projet. L'**AJUV** vous informe à ce sujet.

A ce jour, les quelques opérations d'expropriation nécessaires sont terminées et des travaux préparatoires sont en cours pour un début de chantier en février.

A cause de l'opposition de R. Reda (seul maire défendant cette position), nous aurons donc perdu quatre ans avec un surcoût d'exploitation d'environ 9 millions d'euros. Ils sont dus notamment à la rotation des bus 285 pendant 7 années au lieu de 3 entre la gare de Juvisy, ou plutôt le terminus provisoire place du Maréchal Leclerc qui va perdurer d'autant, et le terminus du T7 à Athis-Mons.

Alors que la fermeture du pont de la gare aurait permis de faire les travaux du tramway sans conséquences supplémentaires pour les habitants, les commerçants et les usagers des transports publics, **le décalage des travaux du tramway va ajouter deux ans ou trois ans de désagréments et de difficultés, notamment rue d'Estienne d'Orves.**

La gare sera terminée en 2019 mais, côté Mairie, sera toujours inaccessible aux transports en commun jusqu'en 2022. Les usagers des transports et les Juvisiens apprécieront.

**Le principal mensonge a été de faire croire à un trajet alternatif** mais l'engagement de publier cette étude n'a jamais été tenu. Existe-t-elle d'ailleurs ?

Un nouveau mensonge a été publié dans le journal municipal de janvier 2018, à propos des **sondages « destinés à connaître la nature des sols »**. Ces sondages ont eu lieu pendant l'été 2017, dans le parc à côté de l'hôpital et sur la N7 (au niveau de l'Observatoire), pour préparer le lancement des procédures d'appel d'offres. Il suffisait de questionner l'entreprise qui les réalisait.

Les sondages annoncés concernent maintenant la préparation du chantier.

L'action persévérante de l'**AJUV** pour faire arriver le T7 à la gare de Juvisy est clairement reconnue aujourd'hui.

L'**AJUV** s'est fortement mobilisée concernant l'arrivée du T7 en gare de Juvisy et

vous pouvez trouver d'autres articles sur notre site en suivant ces liens :

- mai 2014 – [L'AJUV est née](#) ;
- septembre 2014 – [Le T7 ne doit pas s'arrêter à Carrefour](#) ;
- novembre 2014 – [Le T7 avance, un maire dans le déni](#) ;
- décembre 2014 – [Tramway T7 jusqu'à la gare de Juvisy : l'AJUV organise le débat](#) ;
- mai 2015 – [T7, le maire a-t-il les idées claires ?](#) ;
- mai 2015 – [Le PLU, premières inquiétudes](#) ;
- septembre 2015 – [Tramway T7, la mobilisation s'organise](#) ;
- octobre 2015 – [Le T7, une victoire pour les Franciliens et les Essonnais](#) ;
- décembre 2015 – [Le T7 jusqu'à la gare : les travaux démarrent en 2016](#) ;
- février 2016 – [Les Juvisiens sont-ils bien informés ?](#) ;
- janvier 2017 – [Le tracé alternatif est un leurre](#)
- mai 2017, [Le T7 à Juvisy, les travaux démarrent](#)
- septembre 2017 – [Le T7 à Juvisy en 2022 une victoire pour les Juvisiens](#)

---

## Esthétique ou gaspillage de l'argent public ?



**La rénovation de l'espace Jean Lurçat, décidée en 2012, est terminée et la réalisation semble correcte. Mais à l'automne, de très nombreux Juvisiens ont été scandalisés par la destruction du parvis accompagnée du massacre des cèdres qui le bordaient.**

À leur place, a été installé un parvis totalement minéralisé mais « très esthétique » selon l'explication fournie par la Municipalité ; à titre de garniture, deux arbres maigrichons sont perdus dans cet univers de granite aux allures de faux marbre. Ils sont accompagnés de deux jets d'eau guère plus imposants.

**Ce projet de parvis n'a jamais été présenté à la population et aucun affichage déclaratif n'a été prévu sur le site, ce qui constitue un non respect de la loi.**

Et surtout le coût de ce parvis interpelle : la facture se monte à la « modique » somme de... **430 000 €.**

On ne peut s'empêcher de le comparer aux suppressions de classes transplantées pour les enfants des écoles ou aux réductions des subventions aux associations éducatives décidées par la même Municipalité.

Même en gaspillant l'argent public dans un but purement « esthétique », n'est pas Genève qui veut.

Sur le même thème en octobre 2017, [Les arbres éliminés du centre-ville](#)